



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	Mercredi 15 Juin 2022
A :	14 h 30
Présidence :	M. Jacques LHUILIER
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine, MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques

La réunion est ouverte sous la présidence de Jacques LHUILIER à 14 H 30

I - FORFAIT

a) Dans les délais

Match n° 24495104 – FC2MT-Yzeur/Charn. 2 / E. St Gaultier-P. Chrétien 1 du 11.06.2022 – U13 Crit. 3 B :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de l'E. St Gaultier-P. Chrétien adressé au District de l'Indre de Football et à au club adverse en date du 9.06.2022 à 00 H 39 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à l'E. St Gaultier-P. Chrétien (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'E. FC2MT-Yzeur-Charn. (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

AS St Gaultier Thenay doit :

- Amende pour forfait = 24 euros

II - COUPES

COUPE DE DISTRICT HENRI LEGROS

Sont qualifiés pour la Finale : FC Levroux, ES Poulaines.

La Finale se jouera le **Samedi 18 Juin 2022 à 20 h** sur les installations de Déols :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24532694	Es Poulaines	F.C. Levroux	18/06/2022	20H

COUPE BARES

Sont qualifiés pour la Finale : ECL Saint Christophe Cx, AS Ardentes.

La Finale se jouera le **Dimanche 19 Juin 2022 à 16 h** sur les installations de Niherne :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24532697	Ecl St Christophe	Ardentes As	19/06/2022	16H

COUPES FEMININES

Coupe de l'Indre Féminine

La Finale du **11.06.2022** : Châteauroux Berrichonne 3 buts – EGC Touvent Cx 1 but

Challenge Raymond CAUTINAT

La Finale du **11.06.2022** : US Villedieu 7 buts – Liniez AC 1 but

II – HOMOLOGATION CLASSEMENT

La Commission homologue les classements :

- U13 Crit. 1
- U13 Crit. 1 Bis A – B
- U13 Crit. 2 A – B – C
- U13 Crit. 3 A - B

III- TRESORERIE

Remboursement à l'ACS Buzançais et l'US Reuilly indemnité arbitrage 29,50 € en D1 (manque 1 arbitre assistant) :

Match n° 23697202 – ACS Buzançais 1 / US Reuilly 1 du 22.05.2022 en D1

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Fin de la réunion à 17 h 30

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président de la C.S.

J. LHUILIER

